

MODE D'EMPLOI DE LA LIBRE SCÈNE

Fonctionnement

La libre Scène de la Scène nationale de l'Essonne est un espace culturel et un lieu de convivialité au cœur du Théâtre de l'Agora, conçu pour être un lieu de rencontres pour les habitant·e·s autour des activités et des missions du théâtre. En lien direct avec la programmation, elle accueille certains événements artistiques de la saison de la Scène nationale ; et offre également un cadre privilégié pour les pratiques amateurs, avec des ateliers réguliers organisés par la Scène nationale, permettant à tou·te·s de s'engager dans des activités artistiques.

Certains temps de la semaine ou certains samedis, la libre Scène fonctionne comme un lieu d'accueil et de convivialité ouvert à tou·te·s. Chacun·e peut y venir librement et gratuitement, ou s'y donner rendez-vous, tout en ayant la possibilité (mais pas l'obligation) de profiter de l'espace bar.

En dehors de ces temps, ce lieu est également dédié à l'accueil d'associations, ou à toutes initiatives portées par des partenaires locaux (en particulier des étudiants mais aussi des initiatives de partenaires sociaux ou culturels...), qui favoriseraient la co-construction de projets avec la Scène nationale.

Conditions de disponibilité

La priorité est donnée aux activités de la Scène nationale. Celle-ci se réserve le droit de limiter l'accueil de partenaires extérieurs dans la libre Scène au vu de son activité au théâtre de l'Agora, au Centre culturel Robert Desnos ou hors les murs. Le lieu peut également être prêté dans le cadre de mises à disposition prévues en parallèle avec ses partenaires (Ville d'Évry-Courcouronnes, agglomération Grand Paris Sud, département de l'Essonne).

PRIORISATION DE CERTAINES ASSOCIATIONS À L'ACCÈS À LA LIBRE SCÈNE

- La priorité sera donnée aux associations étudiantes et aux bureaux des étudiant·e·s (BDE) afin de favoriser la construction de projets collaboratifs.
- Les associations implantées dans les quartiers prioritaires de la ville bénéficieront également d'une priorité pour l'accès aux espaces de la libre Scène.

ACCUEIL DE RÉUNIONS

- La Scène nationale n'accueillera pas de réunions internes (par exemple agents d'une ville) qui ne sont pas directement liées à ses activités publiques (exemple : réunions à vocation interne comme un carnaval).
- Néanmoins, des réunions comme celles organisées par une maison de quartier pour présenter la saison culturelle aux familles pourront être envisagées.
- Chaque réunion accueillie devra impérativement être en adéquation avec les thématiques travaillées au sein de la programmation de la saison.
- Une intervention d'un membre de l'équipe de la Scène nationale sur le projet du théâtre est une condition à l'accueil de chaque réunion.

UNE PROGRAMMATION CO-CONSTRUITE

- La Scène nationale est garante de la programmation artistique de la libre Scène comme pour l'ensemble de ses espaces. La programmation d'équipes artistiques professionnelles devra se faire en concertation et dans le respect des orientations artistiques de la Scène nationale.

RYTHME DE RÉSERVATION

- Les réservations pour l'accueil de partenaires extérieurs ne peuvent pas être anticipées d'une saison sur l'autre. Elles seront ouvertes sur la saison en cours, ou à partir du mois de juin précédent la saison.